



Communiqué

Diffusion immédiate

GAZ DE SCHISTE

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MONTÉRÉGIE EST RÉCLAME LE RESPECT DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

McMasterville, le 4 octobre 2010 – Lors de la rencontre des membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est, tenue à Saint-Hyacinthe le 24 septembre 2010, une résolution a été adoptée selon laquelle la CRÉ est d'avis de ne pas s'opposer au développement de l'industrie des gaz de schiste sur son territoire à la condition qu'il soit démontré, et ce, préalablement à toute exploration et exploitation, que ce projet concilie les dimensions économique, écologique et sociale du développement durable.

Selon le *Plan de développement durable du Québec*, le développement durable vise le rehaussement des conditions d'existence par l'amélioration du milieu de vie (vivable), du mode de vie (équitable) et du niveau de vie (viable) afin de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Actuellement, il n'est pas démontré que le développement de l'industrie des gaz de schiste peut se faire tout en maintenant la qualité de vie des citoyens de la Montérégie Est, ni que les retombées économiques dans la région, et plus particulièrement pour les citoyens qui en subiront les inconvénients, seront significatives. Il n'est pas davantage démontré que les perspectives de développement de l'industrie des gaz de schiste s'inscrivent dans une stratégie qui soit cohérente avec les besoins énergétiques actuels et futurs du Québec et avec les engagements gouvernementaux en matière de développement durable.

« En vertu de notre *Plan quinquennal de développement durable* et de notre *Charte de développement durable*, nous ne pouvons pas nous opposer au développement d'une nouvelle filière sur notre territoire, dans la mesure où celle-ci respecte nos engagements, notre vision commune du développement régional et où elle répond aux besoins des citoyens. Si le gouvernement parvient à établir que le développement de l'industrie des gaz de schiste répond aux besoins de notre collectivité, qu'il confirme, par des instances crédibles, objectives, indépendantes, disposant des moyens et du temps requis, que le déploiement d'une telle industrie peut s'effectuer de façon viable, et surtout s'il démontre que l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste s'inscrit dans une stratégie cohérente avec les besoins énergétiques actuels et futurs du Québec et avec les engagements gouvernementaux en matière de développement durable, nous supporterons cette nouvelle filière », précise M. Arthur Fauteux, président de la CRÉ Montérégie Est.

La résolution adoptée par les membres du conseil d'administration de la CRÉ souligne également que, compte tenu des risques d'impacts environnementaux liés à l'exploitation des gaz de schiste, l'application du principe de précaution est de mise, tel que l'énoncent la *Charte de développement durable* de la CRÉ Montérégie Est et la *Loi sur le développement durable*.

Rappelons que la CRÉ constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régional en Montérégie Est. Elle a principalement pour mandat d'encourager le développement régional, de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au gouvernement.

-30-

Source : Anick Drouin
Communications, relations publiques
Conférence régionale des élus de la Montérégie Est
anick.drouin@monteregie-est.org
450 446-6491, poste 2414